

échanges

Industrie du médicament

L'industrie du médicament et les compagnies d'assurance santé

Le 26 novembre, le *comité Industrie du médicament* de l'UDA invitait trois experts indépendants pour traiter de la relation entre les laboratoires pharmaceutiques et les assurances santé complémentaires. Les dépenses de santé en France s'élèvent à 215 milliards d'euros, dont 76 % sont financés par l'assurance maladie 13 % par l'assurance complémentaire, 11 % restant à la charge des ménages. Claire Bodin (VA conseil) a exposé l'organisation de l'assurance santé, complémentaire du régime général de la sécurité sociale. Elle a rappelé les trois types d'assurance complémentaire : les mutuelles (rattachées à la Mutualité française, 55 %), les institutions de prévoyance (18 %) et les compagnies d'assurances (capitalistiques) et mutuelles d'assurances (27 %). Elle a également souligné le développement des groupes de management santé (GMS), plateformes qui rassemblent plusieurs compagnies ou mutuelles et pratiquent le "managed care". Françoise Piqué Le Cun (groupe Cegecim) a évoqué les nouvelles perspectives, exemples à l'appui, permettant aux payeurs "aveugles" que sont les mutuelles santé d'avoir accès aux données d'identification des médicaments, conformément au rapport Babusiaux, ce qui les met dans une meilleure situation pour savoir ce qu'elles remboursent. Florence Bernard (FB-Ingénierie & Communications) a tracé quant à elle des perspectives pour que les stratégies des laboratoires génèrent des synergies avec les nouvelles réalités des assurances mutuelles. Les groupes de management santé illustrent bien l'orientation vers un modèle plus coopératif et "serviciel" vers lequel la pharmacie devrait s'orienter. La coopération entre les deux secteurs (industrie pharmaceutique et assurance santé) peut porter notamment sur la connaissance des professionnels de santé et des patients, que les laboratoires disent connaître mieux que les complémentaires. Cela ouvre des pistes de partenariats pour faciliter la communication (prévention, bon usage...) et la création de services en matière de santé. Autre exemple clé, selon FB-I : l'intégration des NTIC permet des projets collaboratifs concrets en télésanté/télé médecine et médecine 2.0.

Contact : Pierre Ferrer

[Haut de page](#)